



Canicule .... ?  
Ayez le bon réflexe,  
hydratez-vous !

L'été est là, si vous êtes une personne âgée, isolée, handicapée, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, vous bénéficierez d'une aide du CCAS en cas de canicule.

Tel au **02 35 60 57 85**.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le **15**.

Mais surtout pensez à boire de l'eau régulièrement et n'attendez pas d'avoir soif.

Pour plus de renseignements consultez [www.santé.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extrêmes](http://www.santé.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extrêmes)

ou composez le **0800 66 66**